

**PROCES VERBAL DE LA**  
**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU**  
**MARDI 4 Juin 2023 à 18H30**

**Présents** : Mmes EULOGE, BLANC, FONTIN et MARTINEAU

**MM.** DELACROIX, ESCLANGON, NICOLA, DELSARTE, DUSSAILLANT, MAUREL, MICHEL J.F et IZOARD

**Absents excusés** : Mme HEYRIES, M. MICHEL G.

**Absent** : Mr MOULLET

**Secrétaire de séance** : Mr MAUREL

**Les points à l'ordre du jour** :

**1 – APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 Avril 2024**

Ce procès-verbal est approuvé par 10 voix pour et une abstention (C. Martineau).

**2 – AMENAGEMENT DU BATIMENT COMMUNAL EN SALLE MULTI-ACTIVITES ET 2 BUREAUX**

L'avis d'appel à la concurrence a été publié du 12 avril au 21 mai 2024 et nous avons réceptionné les offres de 22 entreprises. Toutes les offres ont été jugées recevables.

M. Perrin, Architecte, a procédé à l'analyses de ces offres en respectant les critères de sélections fixés par le Conseil Municipal.

Après étude de cette analyse, le conseil municipal, à l'unanimité,

- autorise Mme le Maire à signer les marchés suivants :

<b>N° et désignation du lot</b>	<b>Entreprise</b>	<b>Montant H.T.</b>
<b>01-Gros œuvre maçonnerie VRD charpente couverture zinguerie</b>	<b>LEOUFFRE-Sisteron</b>	<b>166 531.14</b>
<b>02-Cloisons sèches Isolation Faux Plafonds</b>	<b>GARCIA – Villeneuve</b>	<b>16 151.88</b>
<b>03-Menuiserie bois</b>	<b>A.P.M. Aiglun</b>	<b>45 431.76</b> <i>après négociation</i>
<b>04-Carrelage Faïences sols souples</b>	<b>SOMAREV – Ste Tulle</b>	<b>15 673.67</b>
<b>06-Peinture</b>	<b>SPINELLI – Gap</b>	<b>5 992.14</b>
<b>07-Chauffage Ventilation Plomberie</b>	<b>ALPES CHAUFFAGE CONFORT – Aiglun</b>	<b>20 100.00</b>
<b>8-Electricité</b>	<b>CAPARROS – Peyruis</b>	<b>23 235.00</b> <i>après négociation</i>
<b>9-Monte escalier</b>	<b>EUROPA ALPES TECHNOLOGIES – Gap</b>	<b>17 150.00</b>
	<b>TOTAL H.T.</b>	<b>310 265.59</b>

- déclare le lot n° 5 – Métallerie infructueux n'ayant reçu aucune offre pour ce lot,
- autorise Mme le Maire à consulter des entreprises pour obtenir des offres en Métallerie,
- donne délégation à Mme le Maire pour procéder au choix de l'attributaire du lot n° 5.

**3 – CONFECTION ET LIVRAISON DE REPAS EN LIAISON CHAUDE POUR LE RESTAURANT SCOLAIRE DE SALIGNAC**

Le marché actuel avec la Sté « Chez Marc » arrive à expiration en fin de cette année scolaire. Nous devons donc procéder à la publication d'un avis d'appel à la concurrence pour conclure un nouveau marché pour 3 ans.

Contrairement au précédent marché qui avait été conclu pour les restaurants scolaires de Salignac et Entrepierres, le marché à venir concernera seulement la cantine de Salignac.

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil municipal approuvent à l'unanimité :

- le cahier des charges
- le Règlement de consultation
- les critères de sélection des offres

La date limite de réception des offres est fixée au vendredi 5 juillet 2024 avant 12h00.

#### **4 – REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL ENTREPIERRES-SALIGNAC – DEMANDE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE SAINT-GENIEZ ET AUTHON**

Plusieurs parents d'élèves des communes de St Geniez et Authon sont à la recherche de solutions pour améliorer les conditions de scolarisation de leur(s) enfant(s) notamment le temps de trajet des plus jeunes (3 ans).

Plusieurs réunions et plusieurs options ont été étudiées, envisagées, abandonnées.

En dernier lieu, les demandes des parents portent sur :

- Adaptation des horaires de bus pour diminuer l'amplitude horaire des enfants,
- Modification des horaires de l'école de Salignac comme suit :
  - o Matin : 8h45 (au lieu de 8h30) / 11h45 (au lieu de 11h30)
  - o A.Midi : 13h15 (au lieu de 13h30) / 16h15 (au lieu de 16h30)
- Entrée des communes de St Geniez et Authon dans le RPI Entrepierres/Salignac dans le but de créer une classe pour les tous petits à St Geniez à la rentrée 2025,
- Réflexion sur la mise en place d'un transport dédié aux maternelles.

Après discussion, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un **avis défavorable** à la modification des horaires de l'école de Salignac pour les motifs suivants : augmentation des temps garderie périscolaire du matin et du soir, diminution préjudiciable pour les enfants du temps de repos méridien à 1h30 au lieu de 2h00 précédemment ce qui complique la prise en charge d'élèves en A.P.C. et réduit les possibilités d'activités,
- Constate qu'aucune demande officielle (délibération des conseil municipaux) des communes de Saint-Geniez et Authon n'a été faite à Salignac et Entrepierres sur un souhait d'intégrer le R.P.I. Entrepierres Salignac. Qu'une décision en ce sens devra être prise en accord avec le conseil municipal d'Entrepierres. A ce jour, les membres du conseil municipal de Salignac donne **un avis plutôt défavorable**.
- Pense que la mise en place d'un transport pour les maternelles serait peut être un plus. Eventuellement par un ou des parents d'élèves de St Geniez ou Authon. Ce point sera à traiter avec le Conseil Régional compétent en matière de transport scolaire.

#### **5 – CREATION D'UNE COMMISSION EXTRA-MUNICIPALE D'ACTION SOCIALE**

Le Centre communal d'Action Sociale est dissous depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de créer une commission extra-municipale d'action sociale qui pourra travailler sur les sujets sociaux avant présentation aux membres du conseil municipal.

Cette commission sera composée des personnes suivantes :

EULOGE Angélique, FONTIN Geneviève, MARTINEAU Cécile, BLANC Sylvie, GALANTINI Patricia, SOUSSIEUX Annie.

Cette commission pourra être complétée au besoin.

#### **6 – AIRE DE JEUX POUR ENFANTS – SECTEUR « LES GILOTIERES »**

Une aire de jeux pour enfants est en projet sur la parcelle communale cadastrée Section A n° 795

Ce projet est en prévision depuis un certain temps. Des devis ont été réalisés et des crédits sont prévus au budget pour cette réalisation (25 000.00 €)

Le Conseil Municipal adopte le devis de la Sté Husson pour la fourniture de 3 jeux d'enfants (ressort une place + balançoire 4 places + toboggan), un banc et une table pique-nique pour le secteur des Gilotières et un jeu (balançoire 4 places) en remplacement à l'aire de jeux du city stade au village.  
Montant : 11 000.00 € TTC

L'aménagement du terrain (nivellement, creusement fosse pour graviers, apport graviers, réalisation des supports bétons et éventuellement clôture) sera réalisé par les employés communaux.

Cécile Martineau émet des réserves sur un sol en gravier roulé et propose une réflexion sur un sol souple. Nicolas Maurel propose un aménagement pour les plus de 8 ans (parcours VTT et/ou terrain pour jeu de boules).

## **7 – QUESTIONS DIVERSES**

- M. Philippe IZOARD informe les conseillers municipaux que des tracts ont été distribués dans certaines boîtes à lettres par le collectif « eau pour tous » concernant le transfert de la compétence eau et assainissement à la CCJLVD au 1<sup>er</sup> janvier 2026.  
Il informe l'assemblée qu'un courrier est en préparation afin d'informer les habitants des travaux en cours concernant ce transfert de compétence.  
Il est évoqué également l'étude à venir menée par le bureau d'étude Chleaué pour les caractéristiques d'un transfert de la compétence assainissement collectif au SIVU Salignac-Entrepierrres.